

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 13 août 2021

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 – Demande d'approbation du plan
d'approvisionnement 2020-2029**

Demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ

N.D. : 100422

Chère consoeur,

Veillez trouver ci-joint la demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ relativement au dossier mentionné en rubrique.

Plusieurs raisons expliquent l'écart entre la présente demande de remboursement de frais qui s'ajoute à la demande de remboursement de frais intérimaires du 8 septembre 2020 (C-AQCIE-CIFQ-0014), et le budget de participation soumis au soutien de la demande d'intervention du 4 décembre 2019.

Tout d'abord, le budget de participation a été établi à la lumière de la preuve du Distributeur au dossier au moment de la demande d'intervention. Or, cette preuve a pris une ampleur considérable par la suite nécessitant un travail d'analyse beaucoup plus élevé que prévu :

- 13 décembre 2019 : B-0017 : Complément de preuve sur Hilo;
- 30 janvier 2020 : B-0021 : Complément de preuve Coûts évités pour les heures de plus grandes charges;
- 5 mars 2020 : B-0032 : Complément de preuve : Mise à jour des coûts évités;
- 5 mars 2020 : B-0033 : Complément de preuve : PTÉ de GDP en réseau intégré;
- 30 octobre 2020 : B-0102 : État d'avancement 2020;
- 16 novembre 2020 : B-0106 : État d'avancement 2020 révisé;

- 25 février 2021 : B-0114 Complément de preuve sur l'État d'avancement 2020

Cette preuve additionnelle importante a eu un impact sur l'ampleur des questions posées dans le cadre des DDR (3 rondes de DDR en ce qui concerne l'AQCIE-CIFQ), l'analyse des réponses, de même que dans le nombre et la complexité des sujets abordés par le mémoire de l'AQCIE-CIFQ. Cela s'est également répercuté dans le temps nécessaire dans la préparation du contre-interrogatoire, de la preuve à l'audience et de la plaidoirie. Soulignons tout spécialement le contrat d'approvisionnement signé par le Distributeur avec Hilo qui a soulevé des enjeux juridiques et de rentabilité d'un type totalement nouveau.

Notons également que l'État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 du 30 octobre 2020 (B-0102), suivi de sa révision du 16 novembre 2020 (B-0106) et du 25 février 2021 (B-0114) ont nécessité une analyse additionnelle et une révision du mémoire de l'AQCIE-CIFQ déjà déposé.

Par ailleurs, le traitement de certaines informations reliées à Hilo de manière confidentielle, en attendant une décision de la Régie sur ce point, a alourdi la présentation de la preuve (préparation de deux versions du mémoire, du mémoire révisé et de la présentation à l'audience) et nécessité des représentations additionnelles sur cette question.

Dans son budget de participation, l'AQCIE-CIFQ avait anticipé 5 jours d'audition alors que celle-ci a plutôt duré 10 jours. Notons également que le délai important qui s'est écoulé entre la production de la preuve écrite (juillet 2020) et l'audition (juillet 2021) a nécessairement impliqué du temps supplémentaire de préparation afin de se replonger dans le dossier.

Considérant que le travail visé par la présente demande de paiement des frais a été entièrement effectué bien après février 2020, nous soumettons respectueusement qu'en toute équité, les nouveaux taux horaires fixés par la Régie devraient s'appliquer.

Quant à sa demande de paiement des frais intérimaires (C-AQCIE-CIFQ-0014) soumise pour la période du 13 novembre 2019 au 28 août 2020, **nous demandons à la Régie d'accorder à l'AQCIE-CIFQ la balance des frais réclamés dans cette dite demande.**

Nous vous soumettons respectueusement que la contribution de l'AQCIE-CIFQ au débat a été utile à la Régie et que la présente demande de remboursement de frais est justifiée et raisonnable.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

p.j.
c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Pierre Vézina, CIFQ
Pierre Paquin, analyste
Me Simon Turmel, HQD